

VILLARS Conseil municipal

Une passerelle à l'étude entre l'Hippodrome et l'espace Beaunier

Avec l'opportunité de préempter un terrain idéalement placé rue Louis-Soulier, la municipalité remet sur la table une étude pour franchir la voie ferrée par une passerelle piétonne.

À l'ordre du jour du dernier conseil municipal figurait le droit de préemption que vient de faire jouer la commune concernant une propriété située au 10 rue Louis-Soulier.

Cette parcelle de terrain s'avère en effet particulièrement stratégique de par sa situation géographique avec des débouchés d'un côté face au quartier résidentiel de l'Hippodrome et de l'autre au bord de la voie ferrée.

« Un sujet sur la table depuis 2007 »

De quoi permettre éventuellement l'implantation d'une passerelle piétonne qui pourrait, à terme, faire le lien entre le futur espace Beaunier et le quartier résidentiel de l'Hippodrome.

« On se félicite que ce dossier avance, on se souvient de vos critiques à l'époque » a relevé Nicolas Peyrard dans les rangs de l'opposition.

« Cette question de passerelle est un sujet qui est sur la table depuis 2007, explique le maire Jordan Da Silva. Mais il n'y avait pas eu d'étude de faisabilité technique et financière. On nous sortait des chiffres partant de 200 000 euros puis 700 000 et jusqu'à 1,5 million du fait des contraintes de la voie SNCF. Cette fois on dispose d'une étude précise qui dit que la passerelle c'est faisable et avec un prix selon les perspectives et l'évolution de la zone. »

« Beaucoup d'habitants de l'Hippodrome nous ont fait part de ce besoin »

« On prévoit l'avenir. Il y a un réel intérêt. Beaucoup d'habitants de l'Hippodrome nous ont sollicités et fait part de ce besoin » ajoute Hubert Porte en charge de l'urbanisme. « Si on n'avait pas saisi cette opportunité, on aurait pu nous le reprocher en nous disant qu'on n'avait de pas vision. Mais ça ne veut pas dire pour autant qu'on va le



Une passerelle piétonnière au-dessus de la voie ferrée permettrait de relier le quartier résidentiel de l'Hippodrome au futur espace Beaunier et au centre-bourg. Photo Progrès/Pierre THIOLIERE

faire. D'ici quatre ans les normes auront peut-être évolué », conclut le maire. Cette acquisition foncière a été approuvée à l'unanimité du conseil pour un montant de 110 000 euros.

Toujours au chapitre urbanisme, le conseil a approuvé le dossier de

candidate de la commune au dispositif national « Petite Ville de Demain », tout en sachant que Villars ne serait finalement pas retenue.

« Notre candidature était déjà déposée, on la régularise d'un point de vue administratif parce que, si on n'a pas été retenu, on pourra peut-

être obtenir autre chose. Ça nous permettra de discuter avec les services de l'état et les financeurs. C'est aussi une manière de faire connaître notre dossier. C'est stratégique » explique Jordan Da Silva.

**De notre correspondant
Pierre THIOLIERE**